

POUR UN PLAN D'URGENCE DANS LES FACs DU 93 !

En Seine-Saint-Denis seulement 50% des personnes de 18 - 24 ans sont inscrites dans un établissement d'Enseignement Supérieur et de Recherche (ESR) ; contre quasi 80% des 18 - 24 ans à l'échelle nationale ! Beaucoup moins de jeunes accèdent donc aux études supérieures en Seine-Saint-Denis, pour de très nombreuses raisons économiques, sociales et de débouchés professionnels.

Quand elles et ils y accèdent c'est, de surcroît, dans de mauvaises conditions. En effet l'Etat sous investit dans les trois universités de la Seine-Saint-Denis : l'Université Sorbonne Paris Nord (Paris 13), l'Université Paris Vincennes (Paris 8) les deux sites INSPE de l'Université Paris Est Créteil (UPEC). Ce faible investissement se mesure en comparant la subvention pour charges de service public (SCSP) qu'il alloue à chaque université. A l'échelle nationale cette subvention varie de 1 à 7 selon les universités. Elle est particulièrement faible dans les facs du 93, où les taux d'encadrement pédagogiques et administratifs, les lieux de cours, les recrutements et les conditions de travail et d'études sont dégradées.

NOS UNIVERSITÉS SONT SOUS-DOTÉES !

DES TAUX D'ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE EN DEÇA DE LA MOYENNE NATIONALE

La dotation par étudiant·es (SCSP) révèle des disparités énormes dans l'investissement public selon les établissements. De même, les postes titulaires temps plein enseignants, pour 100 étudiant.es, sont à géométrie tellement variable que le taux d'encadrement pédagogique est catastrophique pour le 93.

A titre de comparaison pour 2021, la SCSP est de 5342 € à l'Université Paris 8 contre 16778 € à l'EHESS. En 2022 la SCSP de l'UPEC est de 4 882 € contre 9 913 € à Sorbonne Université, soit 5031 euros de moins à l'UPEC, et une dotation qui va presque du simple au double. A Paris 13, on compte 7 050 €, là où l'Université de Versailles Saint Quentin (UVSQ) chiffre 9110 €. De même, l'ETPT (équivalent temps plein titulaire) pour 100 étudiant.es en 2021 est de 6,2% à l'UPEC, de 8,3% à Paris 13 et 6,6 % à Paris 8, contre 13,2 à Sorbonne Université. Ces chiffres donnent le tournis.

Pire encore, les évolutions vont dans le sens d'un

accroissement des inégalités puisqu'entre 2016 et 2022 la subvention pour charge de service public a augmenté de 30% dans certaines universités mais a baissé de 22,8% pour l'UPEC, et de 1,3% pour Paris 8. Ces évolutions ne se justifient pas par l'évolution de la démographie étudiante, l'UPEC par exemple cumule la baisse de sa SCSP (-4,3 %) avec la hausse de son effectif étudiant (+23,9 %).

DES TAUX D'ENCADREMENT ADMINISTRATIF TRÈS INSUFFISANTS ET TROP DE POSTES NON POURVUS

Du fait de la LRU et de la LPR, les effectifs des personnels titulaires des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé (BIATSS) en activité dans les établissements d'enseignement supérieur ont baissé de 3,7 % depuis 2018.

Dans les universités du 93, de nombreux postes ouverts ne sont pas pourvus, ce qui augmente la charge de travail. Cela s'explique d'abord par le manque d'attractivité territoriale pour les postes adminis-

tratifs. Cela s'explique également par les politiques de recrutement des universités (salaires, indices au moment du recrutement, conditions et temps de travail). A l'UPEC par exemple, le taux de catégories A parmi les BIATSS est de 31%, là où il est de 44% à Sorbonne Université. Inversement, le taux de catégories C parmi les BIATSS est à l'UPEC de 40%, à Sorbonne Université de 28%.

PRÉCARITÉ DES PERSONNELS

Les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle MESR comptaient environ 167 000 enseignants vacataires en 2022 (+24 % par rapport à 2013), d'après des calculs sur la base des données récoltées par la DGRH lors de ses enquêtes annuelles sur les enseignants non permanents dans le supérieur.

A Paris 8, on comptait pas moins de 1400 vacataires d'enseignement en 2021 - 2022. A Paris 13, ils et elles étaient 1800, et à l'UPEC, plus de 2000.

Ces enseignant-es sont clairement utilisé-es par les universités pour dispenser des cours à moindre coût, parfois sur des supports de poste de titulaires et selon une vision de courte durée, plutôt que d'avoir des campagnes d'emploi ambitieuses de fonctionnaires titulaires. Cette précarité est également criante du côté des personnels administratifs. 40% des BIATSS sont contractuels à Paris 8, 31% à l'UPEC et 42% à Paris 13. Les tendances à l'externalisation des activités de ménages, de cuisine et d'entretien des espaces ne font que renforcer cette précarisation des emplois.

VÉTUSTÉ ET NON-CONFORMITÉ DU BÂTI

Le pourcentage de bâti de niveau satisfaisant est évalué à 33% à Paris 13, alors qu'il est de 63% à Sorbonne Université. Nos universités du 93 manquent cruellement de salles adaptées au nombre d'étudiant-es, de salles conformes aux règles de sécurité et qui soient pourvues de matériel informatique en état de fonctionner.



Passerelle entre laboratoire et salles de cours, Université Paris 13, mars 2024

PLUS DE MOYENS POUR LES ÉTUDIANT-ES QUI ONT MOINS !

Aujourd'hui 50% des étudiant-es ont un reste à vivre inférieur à 100€. 46% des étudiant.es sautent au moins un repas par jours, faute de moyens, soit une proportion bien supérieure à celle mesurée dans l'ensemble de la population française (28%).

Selon les chiffres de l'Observatoire de la Vie Etudiante, 40% d'étudiant-es exercent une activité rémunérée pendant leurs études. Ces difficultés sont exacerbées dans un département paupérisé comme la Seine-Saint-Denis, où une part importante de foyers n'est pas en mesure d'aider financièrement ses enfants dans leurs parcours d'études.

Les étudiant-es du 93 ont les origines les moins favorisées d'Ile-de-France, avec des parents aux revenus faibles, qui n'ont souvent pas fait d'études supérieures.

Iels sont moins souvent titulaires d'un bac général et plus souvent titulaires d'un bac étranger, iels sont plus souvent des étudiant-es étranger-ères, iels habitent moins souvent chez leurs parents (à part par rapport à Paris centre). Le taux de boursier est autour de 30%, et le 93 a le record de la part d'étudiant-es qui ont une activité rémunérée très concurrente de leurs études (17,7%).

Beaucoup d'étudiant-es du 93 ont suivi un parcours scolaire en Seine-Saint-Denis, département où, faute de remplacement, les élèves perdent en moyenne une année de cours sur l'ensemble de leur scolarité.

Le capital scolaire permet d'objectiver les difficultés des étudiant-es dans leur poursuite d'étude. En 2023 la part des étudiant-s titulaires d'un bac général à Paris 8 est de 77,9%, contre 94,4% à Sorbonne Université. Celle des étudiant-es titulaires d'un bac pro est de 3% à Paris 13 ou à l'UPEC, contre 1,2% à Sorbonne Université. Enfin la part des étudiant-es ayant obtenu leur bac avec un an d'avance ou plus est aux alentours de 5% pour les trois universités de notre département, contre 10% à Sorbonne Université.

Un-e étudiant-es du 93 sur 5 n'a pas assez d'argent pour couvrir ses besoins mensuels contre un-e sur 8 à Paris. Dans le 93 plus d'un-e étudiant-e sur 3 se dit confronté-e à des difficultés financières importantes ou très importantes contre un-e sur 5 à Paris.

Ces moindres dotations des étudiant-es en capital économique et scolaire justifieraient, à elles seules, un investissement plus important de l'État dans leur formation, afin de pallier les inégalités subies, et d'assurer un suivi administratif et pédagogique. C'est une condition pour assurer un accès égal et équitable à l'Enseignement Supérieur pour les bachelier.es et les adultes en formation continue du 93 !

POUR LES FACs DU 93 NOUS REVENDIQUONS

LA CRÉATION MASSIVE DE POSTES DE TITULAIRES BIATSS ET ENSEIGNANT.ES

Nos universités ont besoin d'un recrutement massif de postes de titulaires enseignants et BIATSS à hauteur des besoins sur la catégorie la plus favorable et la plus proche de la fiche de poste. Ces moyens humains doivent permettre :

- une augmentation du taux d'encadrement pédagogique, avec un taux d'encadrement humain à maximum 30 étudiant·es par TD et 10h de suivi individualisé par étudiant·e en plus des cours dans la maquette (oraux, aide individualisée à la remédiation et mise à niveau, problématiques d'orientation, suivis d'écrits longs, etc.) assuré par des enseignant.es titulaires
- une augmentation du taux d'encadrement administratif pour assurer l'accompagnement des étudiant·es (bibliothèques, secrétariat administratif, environnement numérique, santé, handicap, assistance sociale)
- l'internalisation des agent·es d'entretien, de cuisine et de sécurité.

DES LIEUX D'ÉTUDES AUX NORMES

Il est urgent d'allouer un budget à la mise en conformité du bâti, à la lutte contre l'insalubrité et à la rénovation des bâtiments, dans le strict respect de la sécurité au travail et de la cohérence écologique, et la mise en place immédiate des plans de désamiantage en toute sécurité.

DES CONDITIONS DE VIES ÉTUDIANTES DÉCENTES

Nous exigeons des sites proposant une restauration de qualité et à faible coût, la construction de logements étudiants et la mise en œuvre immédiate d'un salaire étudiant.

LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE UNIVERSITÉ EN SEINE-SAINT-DENIS EST INDISPENSABLE

afin d'ouvrir les formations et les filières pour garantir l'accès à l'enseignement supérieur.

- pour permettre à tou.te.s les bachelier.e.s de poursuivre leurs études. De trop nombreux·ses lycéen·nes de notre département n'ont pas d'affectation sur leurs vœux dans Parcoursup
- pour que l'enseignement supérieur reste un service public accessibles à tous : les inscriptions dans le privé dans l'académie de Créteil ont augmenté de 388% en 20 ans, cela représente 27000 étudiantes en plus dans le privé.
- pour assurer des conditions matérielles décentes et remédier la surpopulation des salles dans de nombreux sites universitaires de notre département.

